



# ANZAT LE LUGUET

## BULLETIN MUNICIPAL N° 44

*Décembre 2017*

### Le mot du maire

Depuis le 1<sup>er</sup> numéro de ce bulletin municipal, c'est le troisième congrès des maires : celui de novembre 2014, de mai-juin 2016, et, de novembre 2017. Si celui de 2016 avait été marqué par la baisse des dotations, le nouveau découpage des régions et des intercommunalités dans le cadre de la loi NOTRE, ce dernier congrès aura laissé la place à une certaine grogne comme les médias l'ont retransmis. Ce congrès a accueilli plusieurs ministres dont le Premier et le Président. Les discours de ces derniers se voulaient et étaient rassurant pour la suite. Dans la commune d'Anzat-le-Luguet, comme pour l'écrasante majorité des communes, les dotations ne baisseront pas et les investissements se poursuivront. De plus il est enfin question de commencer à reconnaître que l'égalité des citoyens ne signifie pas forcément une uniformisation de la société comme cela était malheureusement envisagé depuis longtemps et le Président a demandé, me semble-t-il, à ce que le droit à la différence vis-à-vis des normes, par exemple, trouve sa place dans la constitution. Pour ma part l'égalité des citoyens consiste à considérer qu'un habitant d'une commune rurale et de montagne est aussi important qu'un habitant du centre-ville de la capitale. Mais la même importance ne veut pas dire avoir les mêmes choses. Chaque territoire a ses particularités avec ses avantages et ses inconvénients, et penser qu'il existe ou qu'il peut exister un territoire où il n'y a aucun inconvénient est une impasse pour une société. Par contre chercher à mettre en avant les avantages d'un territoire, tout en essayant de limiter les inconvénients, contribue à la promotion et l'attractivité de ce territoire. C'est entre autre pour cela qu'a été créée l'association Cézallier qui regroupe l'ensemble des communes du Massif du Cézallier.

Le mois de Décembre débute dans la neige, ce qui est enfin une bonne nouvelle pour les nappes phréatiques et la flore locale. Mais cela est moins agréable pour les routes et les travaux... Pendant ce mois nous partagerons un repas de fête, le 15 à la salle polyvalente. Ce repas remplace le traditionnel colis des plus de 70 ans pour les personnes qui peuvent se déplacer. Puis il y aura entre les deux fêtes le marché de la Saint Sylvestre le 29 décembre. En espérant vous croiser pendant ce mois de décembre, je vous souhaite un bon mois et de bonnes fêtes de fin d'années.

### Compte rendu du conseil municipal du 28 Octobre 2017(Extraits).

#### ➤ **Travaux éclairage public - Convention TEPCV :**

Il est rappelé au Conseil Municipal que dans le cadre de la convention TEPCV d'Agglo Pays d'Issoire, l'inscription des travaux d'Eclairage Public d'intérêt communal au Programme Eclairage Public 2017 du Syndicat a été sollicitée. Ces travaux consistent au remplacement de 74 lanternes répartis dans les hameaux de la commune, par des lanternes plus économiques et écologiques.

Cette convention, ayant pour objet la réalisation des travaux d'éclairage public (TEPCV), reprend notamment le montant estimatif des travaux, soit 60 000€ HT, pris en charge à 75% par le SIEG (et par le biais de la TEPCV) qui demande à la Commune un fonds de concours égal à 25% auquel s'ajoute l'intégralité du montant TTC de l'écotaxe, soit 15 013.32 €. Le conseil municipal approuve les travaux proposés par le SIEG, pour un montant HT de 60 000 €, dont 15 013.32 € restant à la charge de la commune.

#### ➤ **Acquisition matériel informatique :**

Dans sa séance du 30 septembre 2017, le Conseil Municipal a sollicité l'inscription à la DETR 2017, le projet d'espace numérique comprenant notamment l'acquisition de matériel informatique.

Le dossier ayant été réputé complet par les services de la Sous-Préfecture, l'acquisition peut être réalisée. Le Conseil Municipal décide d'acquérir le matériel informatique pour un montant de **1242 € HT**, auprès de l'établissement VERRIER.

➤ **Proposition Géoval pour l'assainissement des hameaux :**

Il est rappelé aux conseillers que le dossier d'étude de faisabilité de l'assainissement pour les hameaux leur a été donné dans une séance précédente pour consultation. Il est désormais temps de se prononcer sur quel mode d'assainissement à privilégier, soit individuel ou collectif, dans chaque hameau (excepté Anzat et le Luguët).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

Concernant un assainissement collectif : Parrot (voir si station assez grande pour brancher d'éventuelles nouvelles habitations), Buffier, Artoux, Prassinnet, Reyrolles, Besse, La Combe (inclure la « scierie »), Le Mazet, Lastauves, Sarroil, Apcher, Vins-Bas, Vins-Haut, Bosberty.

Concernant un assainissement individuel : Drelayre, Vieille-Besse, Horthes, Moulin-Neuf, Auzolles, La Brugière, La Freydière, La Barre, La Rochette, La Boriette, Sagnes, Le Moulin d'Apcher, Vins-Mège, La Vazèze.

Pour le village de Mizérat, il est proposé de faire un assainissement « semi-collectif », c'est-à-dire que la commune prenne en charge la conduite des eaux usées qui passe sur le domaine communal lorsque le SGEB refera la conduite d'eau.

➤ **Travaux enfouissement réseaux télécoms au bourg. Tranche 3 :**

Un avant-projet des travaux a été réalisé par le SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉLECTRICITE et de GAZ du Puy-de-Dôme, auquel la Commune est adhérente :

La tranchée commune en domaine public et en domaine privé est à la charge du S.I.E.G.

L'étude, la fourniture et la pose du matériel du génie civil nécessaire à l'opération, réalisées par le S.I.E.G. en coordination avec les travaux de réseau électrique, sont à la charge de la Commune pour un montant de **2 900,00 € H.T.**

Orange réalise et prend en charge l'esquisse de l'étude d'enfouissement, l'étude et la réalisation du câblage, la fourniture des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) sur le domaine public, la dépose de ses propres appuis.

Le Conseil Municipal approuve l'avant-projet des travaux d'enfouissement du réseau télécom.

➤ **Mise à disposition de vélo à assistance électrique proposée par Agglo Pays d'Issoire:**

Dans le cadre de la reconnaissance de l'Agglo Pays d'Issoire comme " Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte" (TEPCV) par le ministère de l'environnement de l'énergie et de la mer, plusieurs actions vont être menées.

L'enjeu de cette action est d'impulser des modes de déplacements alternatifs accompagnant ainsi l'émergence de nouveaux usages.

L'Agglo Pays d'Issoire propose une mise à disposition aux communes moyennant une contrepartie financière équivalente à 20% du coût total de ce vélo à assistance électrique, estimé à moins de 2000€ soit une contribution financière communale maximum de 400 €.

La commune en assurera la maintenance et s'engage à signer une charte de bonne conduite de ces équipements en cohérence avec l'action TEPCV de l'Agglo.

Le Conseil Municipal accepte les conditions de mise à disposition à la Commune d'Anzat le Luguët d'un vélo à assistance électrique et demande à l'Agglo Pays d'Issoire la possibilité de mise à disposition d'un deuxième vélo à assistance électrique.

➤ **Achat d'un chauffage mobile :**

La chaudière de l'église ne fonctionne plus. L'objectif serait d'avoir un chauffage mobile qui pourrait être utilisé aussi bien pour l'église que pour la chapelle du Luguët. Le premier devis de l'entreprise Mathieu LAMAT, est d'un montant de 3296.00 € HT pour un générateur de chaleur mobile à fioul mobile. Le second de l'entreprise Boyer Nicolas, est d'un montant de 3566 € HT pour un chauffage fioul à air pulsé mobile. Le Conseil Municipal choisi le devis de l'entreprise Mathieu LAMAT.

➤ **Travaux au Monument aux morts :**

Le Conseil Municipal décide de faire inscrire sur le Monument aux Morts la date "1939-1945" et les noms des personnes décédées pour cette période.

L'entreprise SANCHEZ a été retenue pour un montant de 600 €.

Monsieur le Maire ainsi que toute son  
équipe vous souhaite un



Et de bonnes fêtes de fin d'année

#### Extraits de journaux anciens :

*Le XIXè siècle : Journal quotidien politique et littéraire.*

7 février 1897

##### Un facteur en danger

Au cours d'une des dernières tourmentes, le facteur Couharde d'Anzat-le-Luguet, a failli par deux fois être victime de son devoir. Il revenait de faire sa tournée, monté à cheval, quand, à peu de distance de Prassinet, dans un tournant de la route, à un endroit dangereux, le cheval, aveuglé par la tourmente, alla rouler dans un ravin. Le malheureux facteur était probablement perdu sans le secours qui lui fut apporté par deux propriétaires des environs. Il remonta sur son cheval et repartit pour Anzat-le-Luguet. A 100m du bourg environ, le cheval, tout à fait désorienté par la tourmente, fit un écart et, monture et cavalier allèrent rouler dans un pré.

Cette fois encore, le facteur en fut quitte à peu près pour la peur. Malgré son âge, en effet, il s'en tira seulement avec une légère foulure et quelques contusions, mais non sans peine, car ses pieds étaient embarrassés dans les étriers.

23 janvier 1901 :

##### Exécution de la loi du 28 juillet 1885

L'Administration des Postes et des Télégraphes va faire procéder à l'établissement d'une ligne électrique d'Ardes à Anzat-le-Luguet. Un tracé de cette ligne indiquant les propriétés privées ou il doit être placé des supports, restera pendant trois jours consécutifs, à partir du vingt-huit janvier mil neuf cent un, déposé à la mairie de la commune d'Ardes ou les intéressés peuvent prendre connaissance et présenter leurs observations ou réclamations.

Clermont-Ferrand, le dix-huit janvier mil neuf cent un. Le Directeur des Postes et Télégraphes. Labadille.

Comme l'année dernière et comme les années suivantes Mme Valérie RUEVAS notre boulangère est à votre disposition pour les fêtes de Noël et de fin d'année pour des commandes de chocolat maison, gâteaux, bûches, etc...



Pour toutes vos **questions** en matière de rénovation énergétique, location ou vente de logement, projet immobilier, simulation financière ou fiscale, travaux, dans le logement collectif ou individuel

*Demandez des **conseils** d'experts avant d'agir !*

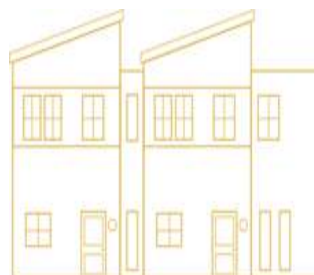
gratuit, neutre et indépendant

**ADIL du Puy-de-Dôme / Espace INFO ÉNERGIE**

Par courrier, courriel, téléphone, à la **Maison de l'Habitat** (Clermont-Ferrand)  
**Tous les jours de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, sauf le lundi matin.**

Ou lors de **permanences juridiques** réparties sur le territoire départemental.

Maison de l'Habitat - 129, avenue de la République  
63100 CLERMONT-FERRAND  
**04 73 42 30 75**  
**[contact@adil63.org](mailto:contact@adil63.org)**  
**[www.adil63.org](http://www.adil63.org)**



# LE BUS DES MONTAGNES



vous transporte au Marché  
de Noël de Clermont-Ferrand!

3€ l'aller-retour pour vous rendre  
au marché de Noël le 20 décembre 2017



Réservation par téléphone :

•Secteur d'Ardes/Couze : 04 73 71 86 96

•Secteur de Brassac-les-Mines, Saint-Germain-Lembron,  
Champeix et Sauxillanges : 04 15 62 20 01

Date limite d'inscription  
vendredi 15 décembre à 12h



## Ce qui s'est passé

La quatrième «Foulée Anzatoise» a eu lieu le 19 novembre, organisée par l'Association Sportive d'Anzat le Luguët. 79 coureurs sont venus pour attaquer les 2 parcours - de 12 km et 21 km. Pour la deuxième année il y avait aussi une randonnée de 12k.



Les participants ont été récompensés par un beau temps ensoleillé, la brume aux sommets s'était dégagée dans la matinée.

Le 12 km a été remporté par Awal Abdulmasdi (homme); et par Séverine Thonnat-Blanc (femme).

Les gagnants du 21 km

sont Sébastien Thomas (homme), et Blandine Lopez (femme).

Les organisateurs remercient tout le monde: les coureurs, randonneurs, bénévoles, l'animateur Bernard et *e-run63* pour le chronométrage.

### Club de l'Age d'or du Cézallier

Samedi 11 Novembre 2017 l'Age d'or du Cézallier a clôturé son année, entouré de plus de soixante participants dans une ambiance conviviale et festive. L'année 2017 fut riche en événements : voyage, bal, concours de belote, repas.

« Nous serons très heureux de nous retrouver l'année prochaine autour de sorties et divers projets »

Les personnes intéressées pour rejoindre le club sont les bienvenues.

Pour tous renseignements veuillez téléphoner :

04 71 78 54 97 Mme VERDIER Yvette Présidente

04 73 71 74 04 M. LOUBINOUX Alain Trésorier.

04 73 96 53 47 Mme VINCENT Christiane Secrétaire

### Information :

Une coupure de courant aura lieu jeudi 21 décembre de 9h à 12 h à Auzolle et Reyrolles

## ANIMATIONS 2017

### DECEMBRE :

**Vendredi 15 Décembre :** Repas des aînés à la salle polyvalente à 12 h 15

**Vendredi 29 Décembre :** Marché de la St Sylvestre de 14 h à 17 h. (S.polyvalente).

